

Bruxelles, le 22 septembre 2023
(OR. en)

12967/23

LIMITE

ECOFIN 871
FISC 192
ONU 59

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Position au nom de l'Union européenne et de ses États membres sur la coopération en matière fiscale à l'Organisation des Nations unies

**Position au nom de l'Union européenne et de ses États membres
sur la coopération en matière fiscale à l'Organisation des Nations unies**

Présentée conjointement par la présidence du Conseil de l'UE et la Commission

L'UE et ses États membres accueillent avec satisfaction cette occasion de poursuivre les discussions sur la manière de promouvoir plus avant une coopération fiscale internationale inclusive et efficace en matière fiscale, sur la base du rapport récemment publié par le Secrétaire général des Nations unies sur la résolution de l'ONU en matière fiscale, élaboré en réponse à la résolution 77/244 de l'Assemblée générale des Nations unies sur la promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies.

Le multilatéralisme et la coopération internationale sont des instruments essentiels pour relever les défis mondiaux, et il est impératif d'élaborer des normes mondiales en matière fiscale pour assurer la cohésion et la prospérité de la communauté internationale.

Dans cette perspective, l'UE et ses États membres reconnaissent le rôle important joué par l'Organisation des Nations Unies, y compris les efforts qu'elle déploie pour aider les pays en développement à mobiliser leurs recettes nationales et à accroître leur capacité à financer leurs stratégies de développement, ainsi que ses travaux visant à atteindre les objectifs de développement durable, un engagement à long terme qui concerne tous les pays du monde.

L'UE et ses États membres soutiennent donc les actions visant à assurer l'équité et l'efficacité du système fiscal international dans l'intérêt du développement durable, d'une manière qui réponde efficacement aux préoccupations et besoins spécifiques des pays dont les ressources ou les capacités administratives sont limitées. Une prise de décision inclusive est fondamentale pour soutenir la mise en œuvre effective de normes mondiales en matière fiscale. En particulier, l'UE et ses États membres reconnaissent largement la nécessité de soutenir le renforcement des capacités des pays en développement dans le cadre de l'élaboration et de l'application de normes mondiales en matière fiscale.

À cet égard, l'UE et ses États membres continuent de soutenir les travaux en cours du Cadre inclusif OCDE/G20, qui vise à mettre en place des réformes ambitieuses de l'ordre fiscal international, notamment au moyen de la solution reposant sur deux piliers, grâce à ses négociations intensives et inclusives avec plus de 140 juridictions. Le 11 juillet 2023, 138 membres du Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS, dont une grande majorité de pays en développement, ont approuvé la Déclaration de résultat sur la solution reposant sur deux piliers, reconnaissant les progrès significatifs réalisés et permettant aux pays et juridictions de faire avancer une réforme historique et majeure du système fiscal international. Compte tenu des travaux et progrès impressionnants déjà accomplis et des efforts constants déployés pour faire avancer le Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS, il importe de continuer à développer ces normes mondiales en matière fiscale et d'éviter la duplication des travaux ou l'incohérence de leurs résultats. En outre, l'UE et ses États membres soutiennent les travaux en cours au niveau du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, qui vise à lutter contre la fraude fiscale offshore et a établi une norme mondiale pour la transparence en matière fiscale.

En ce qui concerne le contenu du rapport du Secrétaire général des Nations unies et les options qu'il propose, l'UE et ses États membres considèrent que les **options 1 et 2**, telles qu'elles sont proposées dans le rapport, risqueraient d'aboutir à une duplication des travaux internationaux en cours ou achevés liés au cadre fiscal mondial existant. Cela pourrait impliquer de rouvrir les négociations, potentiellement sur des questions pour lesquelles des résultats prometteurs ont déjà été obtenus, alors qu'un réseau considérable d'accords garantissant la transparence fiscale et l'équité fiscale a été construit au fil des ans et bénéficie directement à tous les pays participants. Cela prendrait du temps pour toutes les juridictions, comme le souligne le rapport, dans un contexte où la plupart des membres des Nations unies participent déjà activement aux travaux menés au titre du Cadre inclusif OCDE/G20 et se sont impliqués dans tous les projets BEPS menés jusqu'à présent.

Parmi les trois options proposées dans le rapport, l'UE et ses États membres pourraient envisager **l'option 3**, à savoir mener des travaux au sein de l'Organisation des Nations unies sur un programme multilatéral non contraignant d'actions coordonnées. Un tel programme devrait être élaboré de manière à éviter les doubles emplois avec les accords fiscaux internationaux existants et à apporter des avantages concrets aux pays participants, tout en facilitant la réalisation parallèle de progrès soutenus au sein de l'OCDE. Dans ce contexte, il serait utile de mettre au point d'autres actions visant à renforcer les capacités et à mobiliser les recettes, à taxer l'économie informelle et à lutter contre les flux financiers illicites, en particulier dans les pays les moins avancés, qui revêtent une importance critique, dans la durée, pour la réalisation du programme d'action d'Addis-Abeba et des objectifs de développement durable.

En outre, l'UE et ses États membres soutiennent les efforts déployés par le Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS et par le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales afin de renforcer le caractère inclusif de son large éventail de membres.

Animés par cette ambition, l'UE et ses États membres continueront de participer à ce débat de manière ouverte et constructive afin de trouver une voie commune et synergique à suivre au niveau mondial.